

Bénin

BLESSURES RÉCENTES

- 1- La crise sanitaire de la COVID 19.
- 2- La pratique du veuvage dans le sud du Bénin.
- 3- Les différends ethniques.
- 4- La polygamie.
5. La cherté de la vie

BLESSURES ANCIENNES

- ✓ L'histoire de l'esclavage et la colonisation conduisant à la perte des valeurs.
- ✓ Blessures de souvenir de la traite négrière
- ✓ Les affres de la révolution ou beaucoup étaient malmenés torturés.

Atelier de formation sur la guérison des mémoires

Session de juillet 2024

PAYS : Bénin

Proposition de réponses au questionnaire

Équipe : Ladislas AYATOMEY – Sœur Carole HOUNSOU

- *Blessure ancienne ayant trait à la communauté : LE VEUVAGE*
- *Blessure récente ayant trait au pays : La crise sanitaire de la COVID 19*

- ***Blessure ancienne ayant trait à la communauté : LE VEUVAGE***

Dans toute communauté quels que soient la cause du décès, l'âge ou le titre du défunt (te), la pratique du veuvage s'avère indispensable. En Afrique en général et plus particulièrement au Bénin, le veuvage dans le sud plus précisément chez les « FON » se passe de la même manière à l'exception des rois dont l'inhumation se fait le même jour du décès. En prélude à l'entrée de la femme au veuvage, c'est le gardien de culte ou le chef des rituels (le Bokonon) qui pique les cheveux et ordonne ainsi à la femme de se raser pour terminer ainsi la séparation avec son défunt mari et de pouvoir entrer dans une nouvelle vie. Après l'enterrement ou le jour du deuil, il réunit à la tombée de la nuit quelques membres de la famille du défunt mari. Il demande la permission aux ancêtres et implore leur intercession afin que la femme fasse le veuvage sans tomber malade ni connaître la mort. Les règles et interdits varient selon les branches familiales. Généralement, une échappe lui est remis et lui servira, tout au long du veuvage, de ceinture de protection. Les obligations sont diverses :

- Le port d'un pagne noir

- S'asseoir sur une natte ou à même le sol
- Ne pas serrer la main aux visiteurs,
- Ne pas se laver la nuit car comme le dit-on, « la nuit appartient aux morts » (ne pas se laver au savon avant l'inhumation),
- Ne pas se coiffer ni piquer les cheveux,
- Ne pas s'offrir aux relations sexuelles au risque de s'attirer un malheur irréparable,
- Dormir avec un petit garçon pour éviter d'être dérangée par le défunt mari (cas des Fons d'Abomey) ou avec d'autres femmes.
- Dans certains cas, dormir avec un couteau en dessous de la natte ou un petit bâton en main pour se protéger contre toute attaque du défunt,
- Utiliser les plantes comme le « hissihissi » ou les « feuilles d'hysopes » pour éloigner l'esprit du défunt de soi,
- Rester sur ou à côté du lit mortuaire avant l'inhumation.

Après trois (03) mois, la veuve peut se faire raser la tête et se couvrir d'un autre pagne. Mais la période de viduité court jusqu'à six (06) mois au moins et un (01) an au plus, un délai au terme duquel elle peut reprendre une vie sociale ordinaire et si elle n'est pas astreinte au lévirat (choix d'un autre conjoint dans la famille de son mari).

Faudrait aussi ajouter que le veuvage n'est pas une affaire de volonté mais d'obligation pour respecter la tradition et pour que l'âme du défunt repose en paix.

- ***Blessure récente ayant trait au pays : La crise sanitaire de la COVID 19***

Selon les informations recueillies, cette pandémie s'est répandue grâce à une mauvaise manipulation biologique en laboratoire faisant en premier lieu des dégâts sur le continent asiatique qui, au fil des jours, s'est répandue à toute la planète ; et malheureusement, notre pays n'est pas des moindres. Dans la lutte contre ce virus, notre pays a détecté un premier cas lié à cette maladie en Mars 2020 ce qui a conduit finalement les autorités à divers niveaux à procéder à un confinement général avec la fermeture de tous les lieux destinés à contenir du monde. Tout ceci s'est manifesté par :

- La fermeture des lieux de culte,
- L'instauration d'un cordon sanitaire à travers les villes ce qui a du coup chuté les échanges économiques,
- La fermeture des frontières (terrestres, aériennes, maritimes, etc...) entraînant du coup la détérioration des termes de l'échange,
- La mise en quarantaine des malades dans un centre spécialisé pour un bon suivi médical,
- Le décès de plusieurs malades affectant de nombreuses familles qui ne sont même pas autorisées à faire un dernier hommage au défunt avant la sépulture,
- La fermeture provisoire voire définitive de certaines entreprises et sociétés plongeant ainsi une bonne partie, jusqu'à présent, dans un chômage sans précédent.

Tout ceci a fragilisé tous les pays dans tous les domaines surtout ceux où cette pandémie a fait beaucoup de ravage qui ont eu beaucoup de séquelles et qui d'ailleurs, jusqu'aujourd'hui, peine à reprendre une nouvelle vie.